



« Parce que nous pensons que la portée d'une voix ne s'arrête pas au sortir de l'isoloir, nous estimons devoir rendre des comptes aux électeurs. Nous voulons croire que l'exercice de la démocratie passe par la mise en commun des idées, la transparence des actions menées et à mener. C'est dans la recherche de cette exigence que nous tentons de faire avancer les réflexions portant sur l'équité sociale et le respect de notre environnement. »

Jérôme Perelman

## EDITO

Nous vous proposons sur notre site Web ([alternesles.eu](http://alternesles.eu)), après chaque conseil, notre propre compte-rendu des affaires publiques du village. Nous espérons peu à peu être plus complets, et vous apporter des informations utiles (par des liens ou des dossiers à télécharger) sur des sujets qui intéressent Nesles et la vie des citoyens dans notre village. Des thèmes généraux, comme la **démocratie locale**, la **vie associative**, le **développement économique durable**, la **jeunesse**, la **dépendance**... et des sujets pratiques comme les **économies d'énergie**, la **construction**, la **vie scolaire** ou la **circulation**.

### DES RÉUNIONS PUBLIQUES RÉGULIÈRES

La première réunion a rencontré un succès d'estime. Près de 20 personnes (avec des membres de la liste), c'est encore peu, mais voyons cela comme un commencement. L'association AlterNesles, par son travail de réflexion, soutient l'action des 2 élus qui participent aux décisions.

### PEUT-ON FAIRE UN BILAN ?

Il est encore un peu tôt pour cela. Nous avons obtenu de siéger dans des commissions municipales qui nous importent (à part la commission d'appels d'offres, constituée sans laisser de place à nos élus). Entre autres, les **finances**, pour questionner les choix effectués (balance entre les recettes et la répartition des dépenses) et défendre nos valeurs ; le **scolaire**, car c'est l'une des compétences importantes d'une commune (et qui représente une part non négligeable de son budget) ; l'**environnement**, qui est un atout essentiel du village et un facteur-clé de son attractivité. Nous avons conscience de peser marginalement, mais notre participation est constante et nous faisons valoir nos points de vue... et nos droits. C'est la promesse qui nous engage vis à vis de nos électeurs.

## LOGEMENTS SOCIAUX : UNE QUESTION ETHIQUE ... ET ECONOMIQUE !

La loi SRU impose aux communes de disposer de 25% de logements sociaux afin de développer la mixité sociale, suivant ainsi une exigence de solidarité. Elles peuvent cependant s'y soustraire par le paiement d'une taxe annuelle.

Si la municipalité a fait quelques efforts ces dernières années pour construire des habitations à loyers modérés, les réalisations ne sont pas à la hauteur

**Il manque 155 logements locatifs à Nesles pour être en conformité avec la loi**

des enjeux : en 2013, on comptait à Nesles 768 résidences principales pour 37 logements sociaux, soit un rapport de 4.81%, bien loin des 25% exigés par la loi (155 logements manquants).

AlterNesles est favorable à une meilleure prise en compte de la loi.

1. Tout d'abord pour des raisons éthiques : la meilleure garantie de la cohésion sociale, notamment en temps de crise, c'est de pratiquer au quotidien un minimum de mixité : mixité entre jeunes et plus anciens, mixité entre personnes plus aisées et concitoyens plus modestes. Evidemment, il n'est pas question ici de transformer notre village en zone urbaine sensible,

chacun de nous souhaitant préserver sa tranquillité et son cadre de vie. Mais de joindre les actes à la parole quand il s'agit d'aider son prochain et de faire preuve d'un peu de solidarité. De ce point de vue, l'objectif à terme des 25% de logements sociaux ne semble pas déraisonnable : il ne représente finalement qu'un habitat locatif aidé contre trois en propriété.

2. Ensuite pour des raisons économiques : ne pas respecter la loi va coûter de plus en plus cher aux communes

**20 000 €, le montant des pénalités que devrait payer Nesles en 2014**

qui y dérogent et ne construisent pas de logements sociaux. Ainsi, à Nesles, en 2014, ce coût devrait monter à 20 000 euros, et bien plus par la suite, au fur et à mesure que les possibilités d'exonération liées aux programmes de logement sociaux précédents s'estomperont. Pour information, en 2013, sans ces exonérations, il aurait fallu que la commune débourse 25 000 € de pénalité, plus 20 000 € de majoration étant donné qu'avec seulement 5% de logements dans notre village, les services de l'Etat estiment que Nesles est un « mauvais élève » et nous le font payer.



Finalement, une politique pensée, programmée et assumée de construction de logements sociaux qui nous amènerait très progressivement et à long terme vers le respect de la loi, permettrait d'assurer une plus grande justice sociale et, dans le même temps, de réaliser des économies substantielles au service de projets profitables à tous.

Marc Ropert, pour AlterNesles.

# NESLES ET L'ENVIRONNEMENT, UNE HISTOIRE À ÉCRIRE.

Cela fait maintenant six mois que le nouveau conseil municipal est en place. Mais en dépit des promesses de la liste « Passion Rurale », aucune commission environnement n'a encore été mise au travail. Ce point nous paraît essentiel, et « AlterNesles », dont le programme en avait fait un axe fort, continue à réclamer sa mise en oeuvre.

## La commission Environnement, une évidence pour un territoire rural

Avec une commission Environnement opérationnelle, nous pourrions accompagner la mise en place du Programme « Objectif Zéro Phyto » conduit par le PNR en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile-de-France. Ce programme vise à réduire puis supprimer les produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts publics. C'est tout récent : un plan de gestion va être lancé sur l'ensemble des 14 communes de la Vallée du Sausseron. Un plan d'action local sera mis en place dans chaque commune ainsi qu'un cahier des charges. Il pourra intégrer des actions

comme :

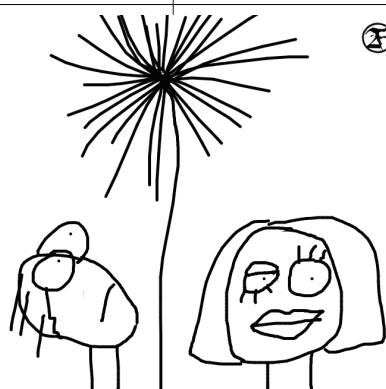
- la suppression des produits phytosanitaires par la mise en place d'alternatives au désherbage chimique (paille, plantes couvre-sol, désherbage thermique, etc...),
- l'économie maximale de la ressource en eau, en privilégiant l'eau pluviale,
- Le maintien et l'amélioration de la biodiversité communale,

- le réaménagement des espaces pour une gestion compatible sans pesticide.

Soyons tous acteurs et posons-nous les bonnes questions : est-il essentiel que nos trottoirs et caniveaux soient vierges de toutes plantules, au détriment de la bonne qualité de l'eau que nous buvons ? Quels sont les coûts de la dépollution de l'eau pour la rendre potable ? Pourquoi faudrait-il désherber chaque recoin ? N'y a-t-il pas un intérêt à laisser la flore spontanée s'exprimer, et accueillir de nombreuses espèces d'insectes pollinisateurs comme les papillons et les abeilles ?

Les plantes spontanées font partie de notre paysage. Ce n'est pas abandonner les lieux que de les conserver, au contraire, c'est une autre manière de faire et d'envisager l'aménagement en valorisant la nature de notre village. Apprécions les herbes folles pour préserver la qualité des eaux et la biodiversité.

Nous pouvons également engager de nombreuses autres actions à l'échelle de notre village pour aller vers un meilleur



- CE PISSENLIT N'ÉTAIT PAS LÀ HIER, NON ?

respect de l'environnement. Quelques actions-clés et simples à mettre en place sont envisageables :

- encouragement à l'isolation thermique des logements individuels par la modulation de la taxe foncière : plus on isole, moins on paye d'impôts,
- création d'un point information covoiturage à proximité de la mairie
- mise en place de repas scolaires « bios », voire d'un marché bio - ce qui

dynamiserait la vie du village,

- traitements naturels des arbres et arbustes à base de décoction et d'infusion de plantes.
- faire un état des lieux des actions envisagées en partenariat avec le PNR et les agriculteurs,
- mise en place d'actions d'information auprès des habitants pour faire accepter la végétation spontanée et promouvoir le désherbage manuel de son trottoir,
- création d'un compostage collectif géré par les habitants eux-mêmes sur un terrain municipal,

## « Il ne dépend que de nous d'aller plus loin »

- création de lignes de « pédibus » pour favoriser les déplacements à pied entre le domicile des élèves et l'école, ce qui permettrait aussi de libérer ses abords aux heures de début et de fin de cours,
- partenariat avec l'école et mise en place d'actions pédagogiques variées (construction d'hôtels à insectes, mise en place d'une mare pédagogique etc.).

Sébastien Charlemagne



Plus d'information ? Consultez ces liens :

- Site associatif de la région Rhône-Alpes : solutions concrètes et faciles d'application. <http://frapna-zeropesticide.fr>
- Site du CAUE 95 : un dossier très complet sur la démarche à suivre vers le Zéro Phyto. [http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/Plaquette\\_pesticide\\_caeu95.pdf](http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/Plaquette_pesticide_caeu95.pdf)

## Sur le Web : [alternesles.eu](http://alternesles.eu)

Nos élus sont maintenant entrés dans leurs fonctions. Par leur action au conseil municipal et dans les commissions, avec votre soutien, ils font progresser la transparence et la démocratie au sein de notre commune. Nous avons besoin de vous pour soutenir et enrichir les points-clés de notre programme.

**Vous êtes invité à  
l'assemblée générale d'AlterNesles  
le mercredi 10 décembre 2014  
dans le local communal du moulin,  
rue Thiébault.**